



Garantie limitée de Tigo Energy

Tigo Energy, Inc. (« Tigo ») a développé le TS4 intégré, le composant complémentaire TS4-A les plates-formes modulaires retrofit TS4-R, le Cloud Connect Advanced (CCA), l'Émetteur RSS, Tigo Access Point (TAP) et le détecteur de signaux RSS (« Équipement »). Cette garantie limitée de Tigo (« Garantie limitée ») couvre les défauts de fabrication et de matériaux de l'Équipement pour la durée applicable (« Période de garantie ») indiquée ci-dessous :

- Le TS4 intégré, le composant complémentaire TS4-A et les plates-formes modulaires retrofit TS4-R : vingt-cinq (25) ans à compter de la première de ces dates (« Date de début de la garantie ») : (i) 4 mois à partir de la date d'expédition de l'Équipement depuis Tigo ; et (ii) l'installation de l'Équipement (« Date de début de la garantie »), à condition, toutefois, que pour l'Équipement intégré au module, la Période de garantie ne dépasse pas le maximum de (1) la période de garantie du produit du module PV et (2) les périodes de garantie de puissance du Module PV fournies par le fabricant du module applicable.
- Cloud Connect Advanced et Tigo Access Point : cinq (5) ans à compter de la première des deux dates suivantes (« Date de début de la garantie ») : (i) 4 mois à partir de la date d'expédition de l'Équipement depuis Tigo ; et (ii) l'installation de l'Équipement, *à condition, toutefois*, que pour l'Équipement intégré à l'onduleur, la Période de garantie ne dépasse pas le maximum de la période de garantie du produit de l'onduleur fournie par le fabricant de l'onduleur applicable.
- Émetteur RSS : dix (10) ans à compter de la Date de début de la garantie lorsqu'il est utilisé avec les produits TS4-x (l'un des produits Tigo applicables), à condition toutefois que pour l'Équipement intégré à l'onduleur, la Période de garantie ne dépasse pas la période de garantie du produit de l'onduleur fournie par le fabricant de l'onduleur concerné.
- Émetteur RSS : un (1) an à compter de la Date de début de la garantie, lorsqu'il est utilisé avec les produits TS4-x (l'un des produits Tigo applicables).

L'inscription au service de surveillance Tigo doit être complétée dans les 90 jours suivant la date d'installation pour que la Garantie limitée soit valable, pour l'Équipement suivant : TS4-M, -S, -O, -L, Tigo Access Point et Cloud Connect Advanced lorsqu'ils sont mis en œuvre avec la communication.

La Garantie limitée ne s'applique pas aux composants qui sont séparés de l'Équipement, de l'équipement auxiliaire et des consommables, tels que, par exemple, les câbles, les fusibles, les fils et les connecteurs, qu'ils soient fournis par Tigo ou par d'autres. Certains composants peuvent bénéficier de leur propre garantie du fabricant.

La Garantie limitée s'applique seulement à un client qui a acheté l'Équipement auprès d'un vendeur autorisé de Tigo, ou, dans le cas d'un Équipement intégré à un module ou à un onduleur, auprès d'un vendeur autorisé du fabricant du module ou de l'onduleur, respectivement, pour une utilisation conforme à son but prévu. La Garantie limitée peut être transférée du client à tout cessionnaire, et restera en vigueur pour la période de temps restante en vertu des garanties précédentes, à condition que l'Équipement ne soit pas déplacé à l'extérieur de son pays d'installation d'origine et que toute réinstallation soit effectuée conformément aux instructions d'installation et aux directives d'utilisation qui accompagnent l'Équipement et qui sont disponibles sur le Centre de ressources Tigo (collectivement la « Documentation »).

La Garantie limitée s'applique à toutes les versions du TS4-F si et seulement si celui-ci est utilisé avec l'Émetteur RSS de Tigo ou un Onduleur avec un Émetteur RSS intégré certifié par Tigo. Aucune garantie n'est fournie si l'Émetteur RSS est utilisé avec un récepteur de tierce partie non certifié.



Pendant la Période de garantie, si Tigo détermine, à sa seule et absolue discrétion, par inspection, l'existence d'un défaut qui est uniquement dû à des défauts de matériau ou de fabrication de l'Équipement, l'Équipement sera considéré comme défectueux et fera l'objet d'une réparation en vertu des modalités de cette Garantie limitée.

Si un recours est permis pour l'Équipement défectueux en vertu des modalités de cette Garantie limitée, Tigo émettra, à sa discrétion, une note de crédit au client pour un montant allant jusqu'à la valeur marchande résiduelle appropriée de l'Équipement, tel que déterminé par Tigo, pour utilisation à l'achat d'un nouveau produit, ou réparera ou remplacera l'Équipement défectueux. Tigo utilisera, à sa discrétion, des pièces neuves et/ou remises à neuf pour la réparation ou le remplacement de l'Équipement défectueux. Tigo se réserve le droit, dans le cadre de la réparation ou du remplacement de l'Équipement défectueux, d'utiliser des pièces ou des produits de conception originale ou améliorée dans cette réparation ou ce remplacement. Si Tigo répare ou remplace l'Équipement défectueux, cette Garantie limitée continuera pour l'Équipement réparé ou remplacé pour le reste de la Période de garantie originale ou quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de retour par Tigo de l'Équipement réparé ou remplacé, selon la dernière de ces deux dates. La présente Garantie limitée n'inclut pas les coûts de main-d'œuvre ou de matériel liés à la désinstallation de l'Équipement défectueux ou à la réinstallation de l'Équipement réparé ou de remplacement. Cette Garantie limitée couvre les frais d'expédition de l'Équipement réparé ou de remplacement de Tigo au client et les frais d'expédition pour le retour de l'Équipement défectueux à Tigo, par l'intermédiaire d'un transporteur non accéléré sélectionné par Tigo. La Garantie limitée ne couvre pas, et Tigo ne sera pas responsable, des dommages d'expédition ou des dommages causés par une mauvaise manipulation par le transporteur de fret, et tout dommage de ce genre est à la charge du transporteur de fret.

L'Équipement est conçu pour résister à des conditions de fonctionnement normales et à l'usure typique lorsqu'il est utilisé dans son but premier et conformément à la Documentation et aux instructions d'installation et d'utilisation fournies avec l'Équipement d'origine. La Garantie limitée ne s'applique pas, et Tigo ne sera pas responsable, de tout défaut ou dommage à tout Équipement qui : (1) a été mal utilisé, abusé, négligé, falsifié, modifié, altéré, ouvert ou autrement endommagé, soit à l'intérieur ou à l'extérieur ; (2) a été incorrectement installé, utilisé, manipulé, entretenu ou utilisé, y compris l'utilisation dans des conditions pour lesquelles l'Équipement n'a pas été conçu, l'utilisation dans un environnement inapproprié, ou l'utilisation d'une manière contraire à la Documentation ou aux lois ou règlements applicables ; (3) a été soumis à un incendie, une exposition excessive à l'eau, un incendie, des dommages causés par des parasites, un accident, une corrosion généralisée, des infestations biologiques, des actions de tiers, des cas de force majeure ou une tension d'entrée qui crée des conditions de fonctionnement au-delà des limites maximales ou minimales indiquées dans la Documentation ou dans les spécifications de l'Équipement, y compris une tension d'entrée élevée provenant de générateurs, des coups de foudre ou des surtensions ; (4) a subi des dommages accessoires ou indirects causés par des défauts d'autres composants du système dans lequel l'Équipement est intégré ; (5) a été utilisé en combinaison avec d'autres équipements, articles ou matériaux non autorisés par la Documentation ou en violation des codes ou normes locaux ; ou (6) dont les marques d'identification originales (y compris la marque de commerce ou le numéro de série) de l'Équipement ont été altérées, modifiées ou supprimées. La Garantie limitée ne couvre pas les défauts esthétiques, superficiels, techniques ou de conception, ni les défauts qui n'influencent pas ou n'affectent pas matériellement la production d'énergie ou ne dégradent pas la forme, l'ajustement ou la fonction de l'Équipement. L'obligation maximale de Tigo en vertu de cette Garantie limitée pour chaque pièce d'Équipement est limitée au coût original de cet Équipement.

Aucun droit en vertu de cette Garantie limitée pour les produits TS4 intégrés ne sera disponible à moins que tout le personnel qui installe ou remplace les produits TS4 intégrés ait suivi le Cours de certification TS4 disponible en ligne. Une fois le cours terminé avec succès, un certificat sera délivré par courriel au stagiaire. Tigo conserve un dossier du personnel certifié aux



fins de cette Garantie limitée. Aucun droit en vertu de cette Garantie limitée ne sera disponible à moins que l'installation et le retrait de l'Équipement ne soient effectués uniquement avec les outils approuvés : Clé TS4 ou Clé de production TS4.

Les droits en vertu de cette Garantie limitée seront disponibles et un service rapide sera obtenu seulement si l'Équipement **pouvant être surveillé** est surveillé par le Service de surveillance de Tigo. Un système incluant l'Équipement doit avoir une connexion Internet active et doit communiquer avec Tigo en utilisant la surveillance de niveau gratuite de Tigo, au minimum, pour que les droits en vertu de cette Garantie limitée soient disponibles pour l'équipement **pouvant être surveillé**.

Pour obtenir un service de réparation ou de remplacement, ou un crédit ou un remboursement (selon le cas), en vertu de la présente Garantie limitée, le client doit se conformer aux politiques et procédures suivantes :

- Tout équipement défectueux doit être retourné à Tigo avec un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (RMA) que le client doit obtenir de Tigo. Cependant, avant d'obtenir le RMA, le client doit contacter un représentant du soutien technique de Tigo pour évaluer et résoudre le problème pendant que l'Équipement est sur le terrain, puisque de nombreux problèmes peuvent être résolus sur le terrain. Le client doit fournir au support technique de Tigo les informations suivantes :
 - Numéro de modèle de l'Équipement défectueux.
 - Numéro de série de l'Équipement défectueux.
 - Description détaillée du défaut.
 - Le numéro d'identification du système Tigo.
- Si le dépannage sur place ne résout pas le problème, le client peut demander un numéro de RMA, qui doit inclure les informations suivantes :
 - Preuve d'achat de l'Équipement défectueux sous forme de : (i) le reçu d'achat daté de l'achat initial de l'Équipement au point de vente à l'utilisateur final, (ii) la facture du concessionnaire ou le reçu d'achat daté(e) indiquant le statut de fabricant de l'équipement d'origine (OEM), ou (iii) la facture ou le reçu d'achat daté(e) indiquant l'Équipement échangé sous garantie.
 - L'adresse d'expédition pour le retour de l'Équipement réparé ou de remplacement (selon le cas).
- Tout Équipement défectueux dont le retour est autorisé doit être retourné dans le contenant d'expédition original ou dans un autre emballage qui protège également l'Équipement.
- L'Équipement défectueux retourné ne doit pas avoir été démonté ou modifié sans l'autorisation écrite préalable de Tigo.



DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TIGO DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES OU LES BLESSURES AUX PERSONNES OU AUX BIENS OU POUR TOUTE AUTRE PERTE OU BLESSURE RÉSULTANT DE TOUTE CAUSE DÉCOULANT DE OU LIÉE À SON ÉQUIPEMENT OU À SON UTILISATION. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TIGO NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT, OU ENVERS TOUT TIERS FAISANT UNE RÉCLAMATION PAR L'INTERMÉDIAIRE OU EN VERTU DU CLIENT, POUR TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE D'UTILISATION OU TEMPS D'ARRÊT DE L'ÉQUIPEMENT, OU POUR TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU SPÉCIAL DE TOUTE SORTE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, LIÉ À L'ÉQUIPEMENT, MÊME SI TIGO A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE TIGO, LE CAS ÉCHÉANT, EN MATIÈRE DE DOMMAGES OU AUTREMENT, NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ À TIGO PAR LE CLIENT POUR L'ÉQUIPEMENT DANS LE CAS D'UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE.

LES GARANTIES LIMITÉES ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES REMPLACENT ET EXCLUENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE OU À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE, ET TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS DE LA PART DE TIGO, À MOINS QUE CES AUTRES GARANTIES ET OBLIGATIONS NE SOIENT ACCEPTÉES PAR ÉCRIT PAR TIGO. CERTAINES JURIDICTIONS LIMITENT OU N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS DE GARANTIE, DE SORTE QUE CETTE DISPOSITION PEUT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

LE CLIENT RECONNAÎT QUE LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ SUSMENTIONNÉES CONSTITUENT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'ACCORD ENTRE LES PARTIES ET QU'EN L'ABSENCE DE TELLES LIMITATIONS, LE PRIX D'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT SERAIT SENSIBLEMENT DIFFÉRENT. CERTAINES JURIDICTIONS LIMITENT OU N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS DE RESPONSABILITÉ, DE SORTE QUE CETTE DISPOSITION PEUT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITER L'EXCLUSION DES DOMMAGES, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

VOUS POUVEZ AVOIR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES EN DEHORS DE CETTE GARANTIE, ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UN PAYS À L'AUTRE. CETTE GARANTIE LIMITÉE N'AFECTE PAS LES DROITS SUPPLÉMENTAIRES QUE VOUS AVEZ EN VERTU DES LOIS DE VOTRE JURIDICTION RÉGISSANT LA VENTE DE BIENS DE CONSOMMATION. CERTAINS ÉTATS OU PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE CETTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE A ÉTÉ PRÉPARÉE EN ANGLAIS ET SI ELLE EST TRADUITE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ANGLAIS POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, LA VERSION ANGLAISE PRÉVAUDRA DANS TOUS LES CAS ET SERA PRÉPONDÉRANTE EN CAS DE DIFFÉRENCES, QUESTIONS OU LITIGES CONCERNANT LA SIGNIFICATION, LA FORME, LA VALIDITÉ OU L'INTERPRÉTATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.